



Suspension réforme des retraites

Par Phil 52

Bonjour,
En cas de suspension de la réforme des retraites de 2023, quid de tous ce qui a été décidé et déjà en application. A savoir validation des périodes de stage ? Fermeture des régimes spéciaux ? Pénibilité ? Carrière longue ? Etc.
Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Si la décision est tout suspendre, ben tout sera suspendu, on reviendra à la législation antérieure. Certains salariés qui ne sont pas encore à la retraite seront donc pénalisés.

Il est aussi possible que les députés ne décident de suspendre que partiellement la réforme.

Dans l'esprit du public, "réforme des retraites" = "âge de départ repoussé"

A l'heure actuelle la tendance semble être à la suspension pure et simple de la réforme, puisque c'est ce qui a été promis par le gouvernement à la demande de certains opposants. Politiquement, ne suspendre qu'une partie de la réforme risquerait de brouiller le message et de donner l'impression d'une entourloupe.

Par Phil 52

Merci pour ce retour c'était aussi mon idée.
Cordialement.

Par janus2

Si la décision est tout suspendre, ben tout sera suspendu, on reviendra à la législation antérieure.

Bonjour Isadore,

Pour l'instant, ce n'est pas ce qui est prévu, la suspension n'est pas une annulation, donc on ne reviendra pas à la législation antérieure.

Par Henriri

Hello !

Pour ma part je comprends cette "suspension" de la manière suivante :

La réforme des retraites devait faire passer les conditions de droit à la retraite de critères antérieurs à de nouveaux futurs critères plus durs (typiquement l'âge limite de retraite à taux plein et le nombre de trimestres nécessaires) et ceci d'une manière progressive (selon un calendrier en biseau).

La suspension ne ferait que figer provisoirement la progression du biseau en question jusqu'au 31 décembre 2027 sans changer aucune des dispositions de la réforme. Ce biseau devant alors reprendre sa progression le 1er janvier 2028. C'est dans ce sens que notre président a parlé lui d'un "décalage" de l'application de cette réforme.

Exemple : les salariés nés en 1964 vont "gagner" 3 mois si l'application progressive de la réforme n'était pas ainsi

retardée.

.
Mais bien malin est celui qui peut dire ce que nos dirigeants vont faire de cette réforme des retraites et ses corolaires (validation des périodes de stage, fermeture des régimes spéciaux, pénibilité, carrière longue...) d'ici là ou après les présidentielles...

NB : c'est demain vendredi qu'une "lettre rectificative" du budget de la Sécurité Sociale devrait acter cette "suspension" mais sans changer ses dispositions.

A+

Par janus2

Exemple : les salariés nés en 1964 pourront prendre leur retraite à taux plein à 62 ans et 9 mois au lieu de 64 ans si l'application progressive de la réforme n'était pas ainsi retardée.

Bonjour,
Je suis de 1964 et ma retraite était prévue à 63 ans, pas 64 ans. Je devrais donc "gagner" 3 mois, autant dire pas grand chose. D'autant que comme on ne sait pas quand cela va être officiel, le délai pour obtenir la retraite ne permettra pas forcément de l'avoir à temps.

Par Henriri

(j'ai corrigé mon message, mon passage "62 ans et 9 mois au lieu de 64 ans" était manifestement faux)